

COMMUNE DE COX

REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 08 novembre 2019

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TAVAUX D'URBANISATION DE LA RD1 :

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été faite et que 4 entreprises ont répondu. Les propositions ont été analysées par le Bureau d'Etudes pour faire le classement.

Les entreprises consultées sont SACCON, FLORES TP, LHERM TP, STRIBAY TP.

Après analyse, les entreprises ont été notées selon une note technique et une note de prix. Les notes au global par entreprise sont SACCON à 90,47%, FLORES 72,14 %, LHERM 73,21 %, STRIBAY 81,25%

Le classement dans l'ordre est donc : SACCON, STRIBAY BTP, LHERM BTP et FLORES TP.

Le montant évalué pour les travaux par le bureau d'études était de 37 134 €. SACCON a un devis à 35 962,27 € soit en dessous de l'évaluation.

Pour toutes ces raisons, le bureau d'études propose l'entreprise SACCON pour les travaux d'urbanisation de la RD1.

Le démarrage des travaux se fera dans la 2^{ème} quinzaine de novembre pour un chantier qui durera 10 jours.

Le Conseil Municipal confirme le choix du bureau d'études.

APPROBATION DES STATUTS DU SIVS DE CADOURS MODIFIES :

Monsieur le Maire indique que le sujet avait été évoqué à la réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2019.

Pour rappel, le SIVS est le Syndicat à Vocation Scolaire.

Le SIVS sera entièrement indépendant et n'aura aucun lien avec la Communauté de Communes.

Le Conseil Syndical serait de 15 membres. Le Syndicat pourra gérer son budget, ses emprunts, ... il sera autonome. La compétence scolaire de la commune sera transférée au Syndicat.

Suite aux différents échanges avec le Préfet, il avait été évoqué la possibilité de créer un SIVS. Selon l'article 5111-6 alinéa 2, il est possible de créer un Syndicat à vocation scolaire.

La Préfecture demande quelques modifications des statuts proposés dont la modification du chapitre « 7.2 Le Bureau ».

Monsieur le Maire lit en séance les statuts modifiés, conformément à la demande de la Préfecture. Ces statuts concernent les compétences :

- compétence « Bâtiments scolaires »,
- compétence « Service des écoles »,
- la restauration scolaire,
- l'accueil de loisirs périscolaires,
- l'accueil de loisirs extrascolaires,
- « Bâtiments pour l'accueil des activités périscolaire et extrascolaire » qui doivent être dissociés des bâtiments scolaires.

Compte rendu réunion Conseil Municipal commune de Cox

Monsieur le Préfet a envoyé une réponse à cette demande de SIVS et fait savoir que le SIVS sera créé lorsque les 11 communes auront délibéré. Un arrêté préfectoral sera pris ensuite pour créer de manière définitive le SIVS Pays de Cadours.

Un entretien est demandé avec le Secrétaire Général pour créer le SIVS en début d'année civile.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SIVS.

NUMEROTATION ET NOM DES RUES – ACHAT DE PLAQUES :

Monsieur le Maire rappelle que le Marché de numérotation et nom des rues a été donné à La Poste. La Poste a validé les numéros de toutes les maisons. Il y aura peu de changement par rapport aux numéros existants.

La prochaine étape concerne l'achat de plaques de numérotation et nom des rues. Il faudra 249 plaques soit 101 plaques à 1 chiffre, 115 plaques à 2 chiffres, 31 plaques à 3 chiffres, 2 plaques à 4 chiffres, 6 plaques avec la notation « bis ».

La Poste va proposer un devis pour faire les plaques en alu et en email de couleur beige et des numéros en marron.

Il y aura également 6 plaques de noms de rues à ajouter en y ajoutant le blason.

L'estimation est de 13 € la plaque de numérotation de rues, et 80 € pour la plaque de nom de rues.

Un courrier sera transmis à chaque habitant pour expliquer la raison de ce projet.

Ces adresses seront ensuite transmises au Fichier National des Adresses pour faire la mise à jour auprès du Cadastre et auprès des entreprises GPS.

Le Conseil Municipal valide le projet.

INFORMATIONS SUR LE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DU BATIMENT DE LA MAIRIE ET DU FOYER COMMUNAL :

Monsieur le Maire indique qu'un ingénieur du Bureau d'Etudes est venu examiner les bâtiments de la Mairie et du Foyer communal. Cette étude rentre dans le cadre d'économie d'énergie.

La 1^{ère} conclusion de menuiserie pour la Mairie est déplorable.

Aucun problème n'a été détecté au niveau du Foyer.

Le rapport définitif sera transmis au SDEG.

SEMINAIRE CCHT DU 16 NOVEMBRE :

Monsieur le Maire indique que les membres du Conseil Municipal ont dû recevoir une invitation pour un séminaire organisé par la Communauté de Communes.

Il s'agit de faire un audit sur le fonctionnement de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans et d'impliquer davantage les communes.

Cette réunion aura lieu le 16 novembre. Il y aura 5 ou 6 ateliers.

SAUVEGARDE DES FICHIERS INFORMATIQUES ET INSTALLATION D'UN NAS :

Compte rendu réunion Conseil Municipal commune de Cox

Monsieur le Maire a rencontré le Responsable de l'informatique qui s'inquiète de la sauvegarde de nos données. Il a proposé de faire une sauvegarde externalisée pour 50 Giga et d'installer à proximité du poste un NAS (deux disques durs externes communiquant entre eux).

A ce jour, la sauvegarde est faite sur une clé USB qui comporte un risque.

Le Responsable informatique a fait un devis pour l'externalisation des données d'un montant de 348 € HT pour 3 ans avec une capacité de 50 Go soit 9,48 € par mois.

Les devis pour les NAS, pour une capacité de 2 Tera, sont de 556,80 € TTC pour la société AREMAS Informatique et 580,00 € pour la société IF2M informatique.

Le service informatique de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans fera le lien avec la société informatique qui livrera le matériel et suivra la maintenance si nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition de sauvegarde des données mais demande une précision sur le contrat concernant la RGPD. Le choix du Conseil Municipal est de passer la commande du NAS à Aremas Informatique.

SITE INTERNET :

Le site internet est terminé.

L'URL a été déposée par l'ATD pour permettre la publication officielle du site. Le site internet de la commune de Cox est désormais en ligne et disponible aux Coxéens.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Monsieur le Maire rappelle que la Cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30, suivi d'un apéritif.

DIVERS

- Le recensement sera réalisé en février 2020 par l'ancien postier de Cox. Selon les recensements précédents, il y avait 342 habitants à Cox en 2010, 352 habitants en 2015.
- La Communauté de Communes des Hauts Tolosans a fait des pancartes répertoriant toutes les communes rattachées. Elles sont affichées à l'extérieur de chaque mairie de la Communauté de Communes.
- Une prise sera ajoutée au poteau de l'Eglise pour raccorder des décorations. Le devis est de 654 € dont 133 € de participation de la commune.
- Des graffitis ont été faits à plusieurs endroits dans la commune. De la peinture sera faite sur chaque graffiti pour les effacer.
- Une vente de sapin de Noël sera faite par l'association des parents d'élèves avec une distribution le 06 décembre 2019.
- Le dossier de radiation de Mme Goncalves est toujours en cours auprès du Tribunal Administratif.

Membres du CM présents : Mmes C. Oudin, E. Teyssières, Mrs R. Cléménçon, J. Dirat, M. Huan, B. Larribère, P. Link, M. Samazan,

Membre du CM excusé : Mme M-C Wartelle.